Le bulletin municipal

Louan-Villegruis-Fontaine

DECEMBRE 2019

N° 35

LES VŒUX DU MAIRE

En ce début d'année et en accord avec toute l'équipe municipale, je viens vous présenter nos meilleurs vœux en vous souhaitant une excellente année et surtout une bonne santé.

Que l'année 2020 soit belle, douce et agréable pour chacun et chacune d'entre vous, pour vos familles et vos proches.

Les vœux de ce nouvel an sont l'occasion de témoigner notre fraternité, solidarité et volonté de combattre sans relâche l'intolérance et d'oublier nos petites querelles quotidiennes et stériles pour mieux vivre ensemble dans le respect des autres.

Le Maire

James DANE

QUAND LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE…

Le 28 février 2019

- Délibération dossier FER : Réfection de la porte de l'église de VILLEGRUIS : Valeur des travaux 2770 HT avec une subvention de 594 € .

- Information par le RPI provenant de l'Académie de Créteil : 130 classes devraient fermer en Seine et Marne. Dont 1 classe sur Villegruis. Mobilisation prévue Par des manifestations des parents, enseignants et habitants des 3 communes.
  La rentrée scolaire 2019/2020 s'est maintenue avec nos 2 classes sur VILLEGRUIS. Mais, le problème reste entier si le nombre d'enfants diminue.

- Compteurs LINKY : installation dans vos communes en FEVRIER 2020

  30 à 45 jours avant l'installation de votre nouveau compteur LINKY
  Vous recevrez un courrier d ENEDIS vous informant de la date d'installation.
  L'installation ne prend que 30 mn.
  L'électricité doit être coupée pendant 15 mn.
  Durant l'installation il est demandé d'éteindre les appareils électriques et de débrancher le disjoncteur.
  L'installation est gratuite.

- Voici des réponses à quelques questions :

LE COFFRAGE NE FERME PLUS

« le compteur se trouve dans la maison ou appartement dans un coffret fermé par une porte. Suite à l'installation la porte ne ferme plus.
Ce problème concerne les compteurs électroniques qui sont moins épais que le compteur LINKY .et ne peut pas s'y loger, mais les intervenants ont pour consigne de l'installer tout de même. Ne les laisser pas faire. Enedis met des supports plus minces qui compensent l'épaisseur du LINKY à disposition des sous- traitants qui installent les compteurs. Attendez que le poseur vous le montre avant d'accepter le remplacement du compteur électronique. »

MA BOX INTERNET CONNAIT DES BUGS

« Enedis a mené des expertises et n'a trouvé aucun lien entre le courant porteur ligne CPL de LINKY et la perturbation de la box aux fréquences du compteur. le problème vient de la mise hors tension sans ménagement. La réinitialisation ne se fait pas correctement.

REFUS DU COMPTEUR QUE DIT LE DROIT ?

Puis je refuser le compteur ? non . Votre compteur ne vous appartient pas. Vous ne pouvez donc pas vous opposer à son changement, d'autant que sa Généralisation est une obligation légale bien cadrée.

POSE DU LINKY MALGRE MON REFUS

Si le compteur est placé à l'extérieur de votre logement et si l'accès à votre propriété n'est pas fermé, ENEDIS peut le changer malgré votre opposition.

LES RISQUES EN CAS DE REFUS DE LA POSE DU LINKY

Pour l'instant, le refus n'a aucune conséquence. Les prestataires d' ENEDIS Font parfois du zèle en menaçant de couper le courant. Bluff ! mais une fois le déploiement terminé, les relevés compteurs nécessitant un déplacement seront facturés et le jour où il faudra changer l'ancien compteur, ce sera un LINKY.

Pour de plus amples questions voici la MAJ du 22/10/2019 QUE CHOISIR : que choisir.org./décryptage compteurs-Linky-disfonctionnement-risques

Le 15 avril 2019

- Délibération des taxes communales :
    1. Taxe Habitation : 7.40 %
    2. Taxe Foncière sur Bâti : 10.50 %
    3. Taxe Foncière sur non Bâti : 20.91 %

- Mise en ligne sur internet du plan cadastral de nos 3 communes.
  Il permet de consulter gratuitement les extraits du plan cadastral
  Site internet : cadastre.gouv.fr

- Protection des données RGPD

  Le règlement général de protection des données responsabilise les organismes publics et privés qui traitent et encadrent le traitement des données personnelles sur le territoire Union Européenne.
  Données personnelles : personne directe ou indirecte identifiée ((tel que culturelle, sociale ou économique)
  Identification d'une personne : peut-être à partir d'une seule donnée (N° SS) ou croisement d'un ensemble de données (femme née tel jour, abonnée à tel magazine , militante de telle association)
  Actuellement notre commune ayant moins de 1500 habitants n'a pas encore choisi le mode de mise en place RGPD.

- Délibération du compte administratif 2018
  Budget principal de la commune
  Budget eau et assainissement

- Dissolution partielle du budget eau assainissement : devient seulement assainissement jusqu'en 2026.

- Vote du budget Primitif 2019.

  Frais d'études d'environ 100 000 € pour station d'épuration.

Le 13 juin 2019

- Depuis le 01 janvier 2019, suite au transfert de l'eau à la Communauté de Commune et dont le contrat est géré par VEOLIA jusqu'en 2028, le compte Eau Assainissement est dissous et devient seulement Assainissement jusqu'en 2026.

- Délibération TIPI (Titre Payable par Internet) :
  Pour la rentrée scolaire 2019/2020, les parents d'élèves qui souhaitent régler la cantine en ligne, pourront l'effectuer par
  Carte bancaire ou virement bancaire.

  1. Tarif cantine : 4.20 € par repas

  2. Garderie à l'école de LECHELLE : 2.20€ /heure et par enfant (horaires : de 16 h à 18h30)

Le 25 Septembre 2019

- Début septembre, Madame Lidwine PUISSANT Secrétaire de mairie en CDD n'a pas renouvelé son contrat pour 1 an. La Mairie est en recherche d'une secrétaire mi-temps.

- Délibération pour création poste de cantine

  La cantine accueille depuis la rentrée scolaire 48 enfants avec un pic plus important le mardi, du niveau de la maternelle jusqu'au CM2.

  La mairie a donc embauché pour l'année scolaire 2019/2020 une personne supplémentaire, Mme ROCHAT Laura pour aider Mme Nadine LENOIR et Mme Corinne LEGOUGE et ce pour une période d'1 an.

- Délibération pour renouvellement du contrat d'assurance statutaire

  Renouvellement du contrat d'assurances pour une durée de 4 ans pour les employés communaux non Titulaires.

Le 28 Octobre 2019

- Suppression du poste de l'ancienne secrétaire de Mairie : Mme Lidwine PUISSANT.

- Délibération pour la création d'un emploi de secrétaire de Mairie non titulaire pour 19 h par semaine

Madame GUERCIN Amandine

Lundi – Mercredi Matin – Vendredi

- Délibération d'un poste complémentaire de Secrétariat pour 9 h par semaine.

Madame VARLET Patricia

Le Mardi

- Dossier DETR 2020 (Dotations Equipements des Territoires Ruraux)

  Pose d'une citerne à la Ferme F .ARNAUD d'une valeur de 23 995 € H. avec une subvention attendue à hauteur de 80%.
  Pose d'un défibrillateur sur la commune de LOUAN d'une valeur de 1960 €HT avec une subvention attendue à hauteur de 80 %.

- Suppression de la régie de la cantine à compter du 01 Décembre 2019.
  Le règlement de la cantine sera géré par le Trésor Public de Provins,
  Suite à de nombreux impayés.

Le 17 Décembre 2019

- Délibération pour nommer un agent recenseur pour la période du

15 janvier 2020 au 15 février 2020.

Mme ROBERDEAU Cristel : Agent recenseur

Mme BONTOUR Pascale : Coordonnatrice

- Délibération pour nommer un agent régisseur

Titulaire : A. GUERCIN

Suppléante : P. VARLET

- Délibération pour la révision de prix de la location salle communale
  Avec caution pour la salle : 300 € et ménage : 60€

	Communes	Communauté Com	Extérieur Com
ETE	170	190	270
HIVER	200	220	300

- Délibération pour révision de prix des concessions du cimetière.

	DUREE	Cout
Concession	30 ANS	150 €
Colombarium	50 ANS	650 €

Notre commune ne propose qu'une seule durée de concession : soit 30 ans

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière (caveau, tombe) dont vous achetez l'usage (mais non le terrain). Elle peut également prendre la forme d'un emplacement réservé aux urnes funéraires au sein d'un *columbarium*. L'acte de concession précise qui en sont les bénéficiaires, ainsi que la durée.

Quels sont les différents types de concession ?

Les différents types de concession se distinguent par les personnes auxquelles elles sont réservées, ainsi que par leur durée :

- Une concession **individuelle** est réservée à la personne pour laquelle elle a été acquise.
- Une concession **collective** est réservée aux personnes désignées dans l'acte de concession.

- Une concession **familiale** est réservée à son titulaire initial et aux membres de sa famille.

Qui peut acquérir une concession dans une commune ?

Pour avoir le droit d'être inhumé dans une commune, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- Être décédé dans la commune, quel que soit le domicile de la personne
- Être domicilié dans la commune
- Bénéficier d'une concession familiale
- Être inscrit sur la liste électorale de la commune si on habite à l'étranger

En dehors de ce droit, toute personne peut acquérir une concession dans une commune pour s'y faire inhumer, ainsi que sa famille. Le maire peut cependant refuser l'octroi d'une concession en invoquant un manque de place dans le cimetière ou la politique communale de gestion du cimetière. Il est utile de consulter le règlement intérieur du cimetière avant de déposer votre demande.

Renouveler une concession

La demande de renouvellement se fait aussi auprès de la mairie dont dépend le cimetière, dans les 2 ans suivant l'échéance de la concession.

La commune peut-elle reprendre une concession ?

Oui, dans 2 cas.

Non-renouvellement d'une concession à durée limitée

Si vous ne demandez pas le renouvellement d'une concession à durée limitée, la commune peut la reprendre.

Toutefois, la reprise ne peut intervenir qu'au bout de 2 années suivant l'échéance de la concession.

Aucune obligation n'incombe à la mairie mais, en pratique, elle vous informe de son intention de reprendre la concession par courrier ou en apposant un panneau au pied de la sépulture.

Concession en état d'abandon

Si vous n'entretenez pas une concession, la commune peut constater son état d'abandon (aspect indécent ou délabré) et entamer une procédure de reprise si les conditions suivantes sont réunies :

- La concession doit avoir plus de 30 ans
- La dernière inhumation doit remonter à au moins 10 ans
- La famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession doit en être avisée
- Un délai d'attente de 3 ans à partir du constat d'abandon doit être respecté.

- Délibération pour révision de prix des accompagnants au repas des seniors

  Tarif : 36 €

  Pour toutes personnes de < 65 ans accompagnant son conjoint ou compagnon au repas des seniors.

- Récapitulation des comptes comptable AIPI pour l'année 2018
  (Ancienne école de Fontaine transformée en logements locatifs et qui
  Ont fait l'objet d'une caution de la part de notre commune de 65 000€
  Sur une durée de 15 ans depuis 2014)

  Le résultat 2018 est positif

- La carrière d'argile sur le terrain de M. DUBREUCQ situé entre Fontaine
  Et Bouchy sera exploitable jusqu'en 2026 et entièrement comblée
  selon l'exigence de la propriétaire.
  Le chemin communal emprunté par la Societé IMERYS sera remis en
  état en 2026 et celle-ci nous versera une indemnité de 10 000€ pour
  l'exploitation du chemin.

- La carrière d'argile sur le terrain de M. DOMBRECHT situé entre Fontaine
  Et Villenauxe la Grande sera bientôt remblayée par les camions SOFRAT.

La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier grâce à un simple téléphone portable afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière **simple et gratuite.**

Votre inscription sur le site**voisinsvigilants.org** vous permettra de rejoindre ou de créer une communauté de Voisins Vigilants et Solidaires !

Ainsi, vous pourrez partager entre autres publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins. Ou encore,**envoyer des alertes** que la mairieet les Voisins Vigilants et Solidaires recevront et qui permettront de prendre les mesures nécessaires. Vous allez créer un cadre de vie agréable où le partage, **l'entraide et la solidarité** seront les valeurs essentielles de votre communauté.

Si vous n'avez pas internet, pas de panique !Il suffit qu'une personne de votre entourage fasse la démarche de vous inscrire sur le site et vous pourrez ensuite envoyer des alertes et en recevoir uniquement grâce à votre téléphone portable.

Enregistrez dès maintenant le numéro **06 47 49 26 26**(non surtaxé) qui vous permettra d'**envoyer des alertes directement par SMS** qui seront reçues instantanément par tous les voisins vigilants et solidaires de votre quartier et par votre mairie.

LES COMPRIMÉS D'IODE

Les campagnes de distribution des comprimés d'iode ont pour objectif de mettre à disposition des populations riveraines des centrales nucléaires des comprimés d'iode stable permettant de protéger leur thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère.

Ces campagnes de distribution ont lieu régulièrement depuis 1997 et concernent ce qu'on appelle la zone « PPI ».

La campagne de distribution d'iode 2019 concerne les habitants et les établissements recevant du public (ERP) : écoles, commerces, entreprises, administrations, etc. des communes situées dans le rayon de 10 à 20 kilomètres autour des 19 centrales nucléaires françaises, soit environ 2 200 000 personnes, 204 400 ERP dont 1 800 écoles, répartis sur près de 1 100 communes et 33 départements.

LOUAN se trouve en zone PPI dans la zone 0 a 10 kms .

Où se procurer des comprimés d'iode ?

Si vous résidez dans le rayon entre 0 et 10 kilomètres autour d'une centrale nucléaire et que vous n'avez pas retiré vos comprimés lors de la campagne 2016, vous pouvez retirer vos comprimés dans une pharmacie participant à l'opération. Un simple justificatif de domicile à présenter suffit.

Les comprimés ont une validité de 7 ans. Si vous êtes nouvel arrivant vous pouvez vous procurer des comprimés dans une pharmacie proche de votre domicile sur présentation d'un justificatif de domicile.

Les comprimés ne doivent pas être mis au réfrigérateur ni dans un endroit humide.

PUBLI-COMMUNIQUÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECENSEMENT
de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

- **Pour accéder au questionnaire en ligne,** rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier,** remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Insee & votre commune

Le recensement sera représentée par Mme ROBERDEAU Cristel du 15 /01/2020 au 15 /02 2020.

INFORMATION CPAM 77

Pour lutter contre le renoncement aux soins, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous accompagne NE REMETTEZ PAS VOS SOINS À PLUS TARD, BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

LE RENONCEMENT AUX SOINS ?

Les raisons au renoncement aux soins sont variées : motifs financiers ou administratifs, couverture complémentaire inexistante, difficulté à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable…
Les conséquences sont multiples : impact sur la santé, isolement ou encore dépenses de santé supplémentaires.

Pour ses assurés, l'Assurance Maladie a mis en place UN ACCOMPAGNEMENT « SUR MESURE » pour les guider JUSQU'À LA RÉALISATION DE LEURS SOINS. Tout au long de vos démarches, des conseillers dédiés sont à votre écoute afin de « trouver des solutions » adaptées à votre situation. L'accompagnement s'effectue par contacts téléphoniques, courriels ou rendez-vous physiques.

LES ÉTAPES DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Faites le point sur vos droits avec un conseiller

Faites-vous guider vers des professionnels de santé

Obtenez les aides dont vous avez besoin *(service social ou caf ou conseil départemental)*

COMMENT SIGNALER VOS DIFFICULTÉS ? Auprès d'un agent de votre point d'accueil CPAM ou par téléphone au Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne – tel 36 46 : 0.06€ la mn + prix d'appel

Caisse Primaire d' Assurances Maladie de Seine et Marne *info d'octobre 2019*

UN PEU DE CIVISME

- **<u>Nettoyage et entretien des trottoirs et caniveaux</u>**

  Les riverains sont tenus :

  - d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, les câbles électriques ou téléphoniques, ainsi que les panneaux de signalisation. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public.
  - de respecter les distances minimum de plantation selon le code civil : au minimum 2 m de la limite de la propriété si l'arbre ou l'arbuste mesure + 2 m et à 0.50 m si la hauteur est < à 2m.

  En cas de chute de neige, ou tombée des feuilles, les riverains sont tenus de dégager les trottoirs ou la chaussée et de saler les plaques de verglas avec les sacs de sel mis à disposition des riverains.

- **<u>Divagation des chiens et des chevaux</u>**

  Ne pas laisser les chiens, chevaux ou autre animal souiller les voies et places publiques. Rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public et qu'il est interdit de les laisser divaguer (arrêté municipal en date du 21 juillet 2014)Tout animal aperçu sur le domaine public sera ramassé par la fourrière Contre 95 € pour récupérer son animal.

- **<u>Dépôt d'ordures sauvages</u>**

  Le dépôt d'ordures sauvages est pénalisé par le Tribunal et fait l'objet d'une amende fixée à 1500 €. Un dépôt déchet vert est autorisé pour les villageois au lieu dit « Les Pétroles «. La déchetterie de VILLIERS ST GEORGES est gratuite pour nos habitants aux heures ouvrables définies dans leur calendrier.

- **<u>Les feux de déchets et tondeuses</u>**

  Nous vous rappelons que les feux dans les propriétés sont interdits, ainsi que les tondeuses ou engins à moteur le dimanche, pour la quiétude de nos habitants.

- **<u>Les véhicules de propriétaires</u>**

  Les véhicules stationnant à l'extérieur de leur propriété doivent être déplacés lors du passage des cantonniers pour ne pas gêner leur travail.

- **<u>Les employés communaux</u>**
  Pendant les travaux communaux, nous demandons de ne pas interpeller les employés
  Seul le responsable : M. BOURDON Louis est apte à recevoir les observations.

- **<u>Les déchets verts</u>**
  Les gazons, taille de haies etc peuvent être déposés au lieu- dit : Les Pétroles.
  Il faut simplement récupérer la clé auprès de la Mairie.

- **<u>Aide au logement</u>**

  La caisse Départementale d'Aide au Logement CADAL 77 propose des prêts
  Pour aider au financement dans l'habitat pour :

  Accession à la propriété
  Construction
  Acquisition Neuf ou Ancien
  Rachat de Soulte
  Travaux d'Agrandissement, d'Amélioration, de Rénovation, d'Adaptation, de Réhabilitation.
  Travaux de copropriété.

  Montant maximum du prêt : 10 000 €

  Tel 01 60 65 94 88
  Http // cadal77.wix.com/cadal77
  contact@cadal77.fr

QUELQUES INFOS UTILES

- Nous vous rappelons pour ceux qui sont intéressés qu'une bénévole s'est proposée de grouper les commandes de Fioul pour bénéficier d'un tarif avantageux.

  Martine MANTEZ tel 0164008369 ou gerard.mantez31@orange.fr

- Une coiffeuse à domicile de Fontaine : Madame Nathalie HENNEPEAU offre ses services pour Dames Hommes et Enfants

  Tel : 06 76 70 15 91

- AMAP « Courgette Rieuse «
  Pour ceux et celles qui en ont fait la demande, vous pouvez vous inscrire auprès de L'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) « COURGETTE RIEUSE « à compter du 01 juin 2020.
  Elle vous propose tous les vendredis de 17 h à 18h15 sur le site de Provins Halle de Villecran (Ville Haute) des légumes du moment, soit chaque semaine ou à la quinzaine selon vos besoins.

- **<u>Stérilisation des chats Errants</u>**

  Madame Susan CAWTE à Villegruis Vétérinaire de profession, propose de Stériliser les chattes errantes sans collier.

  Tel : 06 52 64 90 95 OU 09 52 29 40 30

- Une retoucherie s'est ouverte à Villenauxe la Grande, rue du château.
  Travail soigné.

  Tel 06 09 93 99 93

- Une fois dans l ’année, le dernier mercredi du mois de JUILLET, Liliane et Marc MOREAU font porte ouverte pour la présentation de leur récolte de miel à LOUAN.

  Tel : 01 64 00 35 34 ou marc.moreau3@orange.fr

- Deux fois dans l ’année, Jean Pierre LEGRAND organise des portes ouvertes pour la vente et dégustation de Beaujolais , Vins et Champagne avec présentation de voitures anciennes et vente de pièces détachées.

  Beaujolais : le 3e dimanche de NOVEMBRE
  Vins et Champagne : Printemps et Novembre

- En cas de gel , la Mairie met à votre disposition un sac de sel de déneigement.
  Vous devez vous présenter au Hangar de la commune de LOUAN à 8H pour le retrait.

- **Rappel sur la carte du provinois**

La communauté de communes du provinois a, grâce à la carte du Provinois, mis en œuvre une action concrète au profit des habitants de son territoire.

Cette carte propose, pour différents services, un tarif identique pour les habitants de la Communauté de Communes (location des salles municipales, bibliothèque municipale, atelier d’art plastique, atelier informatique et plate-forme Internet, piscine municipale, crèche et hall garderie, restaurants scolaires, études surveillées et classes d’environnement, cinéma le REXY(séances du mercredi après midi et du vendredi à tarif réduit) gratuité du parking VILLECRAN

Les cartes du Provinois sont nominatives et valables 5 ans à compter de la date de leur délivrance. La carte est délivrée auprès de la mairie. Il faut une photo d’identité et un justificatif de domicile

- **Vitesse dans nos villages**

Suite à des plaintes déposées en Mairie, nous vous rappelons que la vitesse excessive dans nos communes met en péril la vie de nos enfants et de nos habitants.

- **Loisirs Créatifs Enfants, Adultes**
  Les ateliers d'ANNA proposent des ateliers créatifs pour adultes et enfants tout au long de l'année.

Contacter Madame CORRAL Anita 06 10 45 13 1

Loisir Ile de France

l y a toujours quelque chose à faire ou à voir à côté de chez vous. Pour vous informer, téléchargez l'application "On Bouge Grand Paris" déjà disponible sur les stores (infos et téléchargement sur www.onbougegrandparis.info). Cette appli smartphone est une sorte de guide touristique nouvelle génération. Elle mutualise toutes les idées de sorties des communes de l'Île-de-France hors Paris. Monuments, Jardins, Musées, Parcs d'attractions, Expos, Manifestations .... "On Bouge Grand Paris" va vous redonner le plaisir de découvrir la richesse et l'activité culturelle de nos territoires. Pour les aventuriers, une chasse au trésor gratuite est même disponible sur l'application avec de nombreux cadeaux à gagner. Notre commune de [LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE] est partenaire de cette initiative coordonnée par l'association des Maires Franciliens.

La communauté de communes du Provinois vous informe :

Transport à la demande (TAD) – BALADE

Définition

Le transport à la demande (TAD) est un service de transports en commun qui fonctionne en complémentarité des lignes régulières, pour répondre à des besoins de déplacements de proximité. Il fonctionne à la demande, sur réservation préalable.

Fonctionnement

Balade permet à toute personne habitant ou travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes du Provinois, de se rendre d'un point d'arrêt à un autre.
Le service fonctionne du lundi au vendredi, toute l'année, hors jours fériés.
La Communauté de Communes du Provinois offre une desserte fine du territoire avec 128 points de prise en charge.
(Prévoir une carte du territoire avec la possibilité de connaître la liste les arrêts par communes)
Les heures d'arrivée et de départ à Provins sont fixes :

- Matin : Arrivée à 9h30 – départ à 11h30
- Après-midi : Arrivée à 14h30 – départ à 17h30

Plusieurs points d'arrêts dans Provins : Mairie - Avenue Alain Peyrefitte, Gare SNCF, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Clinique Saint-Brice, Avenue de la Voulzie Champbenoist, Hôpital Léon Binet, Pannevelles, Maison Médicalisée, Centre Culturel et Sportif Saint Ayoul
(Prévoir une carte)

Comment ça marche ?
La veille de votre déplacement, vous devez réserver votre place après de la société Procars avant 16 h

Au 01 60 58 67 67

Une personne vous contactera le soir même pour vous confirmer l'heure de passage du véhicule.

Tarif

Le service est accessible aux détenteurs d'une carte d'abonnement ou d'un titre de transport Transilien (ticket T+, carte Navigo, Carte Imagine R, Forfaits améthyste). Billet d'accès à bord : 2 ,00 €

Contact

Vous avez une question ? N'hésitez pas à contacter la Communauté Communes du Provinois, Diane MARCELLAS se fera un plaisir de vous répondre,

Lignes régulières du territoire

Ligne 1 : Provins-Villiers Saint Georges-Saint-Martin-du-Boschet
Ligne 3 : Provins-La Ferté Gaucher-Coulommiers
Ligne 5 : Jouy le Châtel-Nangis
Ligne 6 : Montereau-Champagne sur Seine-Nangis
Ligne 7 : Provins-Montereau via Donnemarie-Dontilly
Ligne 8 : Donnemarie-Dontilly-Nangis
Ligne 9 : PROBUS
Ligne 11 : Nogent-sur-Seine-Provins
Ligne 12 : Provins-Sourdun
Ligne 13 : Bray sur Seine-Chessy (RER)
Ligne 14 : Montceaux-les-Provins-Tournan RER
Ligne 16 : Donnemarie-Dontilly (collège)-Donnemarie-Dontilly
Ligne 46 : Nangis-Provins
Ligne 47 : Melun-Provins
Ligne 50 : Chessy RER -Provins

Pour visualiser les horaires cliquer sur la ligne (Prévoir un lien de téléchargement vers le site PROCARS)

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

DESCRIPTION

La CC du Provinois a mis en place son service de portage de repas à domicile en septembre 2015. L'enquête de satisfaction récemment menée montre que le service apporte entière satisfaction à ses bénéficiaires.

Chaque mois, 90 personnes bénéficient de repas variés et de qualité, avec des menus établis par une diététicienne, livrés par des personnes ponctuelles, à l'écoute et aimables.

Le service de portage de repas ce sont:

-Des plateaux-repas conçus pour le midi et le soir comportant une entrée, un poisson ou une viande, des légumes, du fromage ou un laitage, un dessert, ½ baguette de pain et 1 potage ou une tranche de jambon (équivalent repas du soir).

-Des livraisons les mardis, jeudis et samedis matins

-Un tarif unique de 8,55 € par repas

-Pas de condition d'âge pour en bénéficier

- Pour les livraisons du mardi, la commande (choix parmi 2 menus) doit être passée le vendredi de la semaine précédente.
- Pour les livraisons du jeudi, la commande (choix parmi 2 menus) doit être passée avant le mardi 12h00.
- Pour les livraisons du samedi, la commande (choix parmi 2 menus) doit être passée avant le jeudi 12h00.

Les plateaux sont livrés en liaison froide avec un véhicule réfrigéré. Les barquettes sont à usage unique, étiquetées avec le nom du produit, la date de fabrication et la date limite de consommation (DLC).

La CC du Provinois offre une prestation à la fois souple et simple quant à son fonctionnement :
Sur simple inscription auprès de la société ELITE / ALLO DOM, toute personne, sans condition d'âge, habitant dans l'une des 40 communes de la CC du Provinois peut être livrée dans les 2 jours.

CONTACT :
Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h – 17h
07 77 26 05 36
contact@allo-dom.fr

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

7 Accueils de Loisirs Sans Hébergement accueillent les enfants du territoire les mercredis et pendant les vacances scolaires.
Les mercredis, pendant les petites vacances scolaires et chaque été, jusqu'à 300 enfants sont accueillis chaque jour. Au sein des 7 structures, les équipes d'animateurs diplômés ont pour principal objectif de leur faire passer des vacances inoubliables.
Les équipes d'animation préparent des plannings d'activité riches et diversifiés, sur un thème particulier pour les vacances (par exemple, «Voyage autour du monde», ou encore «l'art sous toutes ses formes», thème qui amène à découvrir les artistes peintres, les musiques du monde, la sculpture ou le monde du spectacle) :

- Initiations sportives en partenariat avec les associations du territoire (Guidon Provinois, le Tennis club de Provins, le CS Provins Athlétisme, Provins Rugby, le Tir à l'arc du Provinois et le club de football de l'Ent. Longueville-Ste Colombe-St Loup de Naud-Soisy Bouy),
- Activités de pleine nature,
- Activités culturelles (jeux de rôle, théâtre, expression corporelle…),
- Activités manuelles,
- Grands jeux (olympiade, tournois, Chasse au trésor…),

Des sorties viennent également ponctuer chaque semaine : Cinéma, piscine, rencontres inter-centres, sorties sportives ou «Après-Midis Sport».
L'été, deux séjours sont également proposés. Une quarantaine d'enfants partent ainsi entre 4 et 5 jours, selon les années en stage de voile, activités en base de loisirs, séjour à la ferme ou encore équitation.
Contact Bd d'Aligre PROVINS 01 60 58 02

Cambriolage :

La période des fêtes de fin d'année est propice à une recrudescence des cambriolages.
Depuis quelques semaines, de nombreux faits ont été constatés.

EN SEINE ET MARNE EN FIN D APRES MIDI

PRECAUTIONS A PRENDRE

Simulez une présence, notamment par l'installation d'un programmateur journalier qui allume les lumières ou la télévision à heures fixes.
Installez un système d'alarme.
Optez pour un interphone avec prises de photographies.
Ne pas hésiter à signaler au 17 toute présence suspecte d'individus.
Photographiez les objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

COMMENT REAGIR

En cas de cambriolage, composez immédiatement le 17
Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur.
Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre.
N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens.

LES DIVERTISSEMENTS DE NOS VILLAGES

ANNEE 2020

Galette des rois	*11 Janvier*
Défilé de mode	*07 Mars*
Soirée dansante	*21 Mars*
Les œufs de Pâques	*11 avril*
Troc aux plantes	*25 avril*
Fête des Voisins	*29 Mai*
La marche du Burkina	*06 Juin*
Fête de la musique	*21 Juin*
Fête Nationale	*14 Juillet*
Puce des couturières	*Octobre 3e Dimanche*
Beaujolais	*Après le 3e Jeudi Novembre*
Repas des seniors	*Décembre*
Marché de Noel	*1^{ER} Dimanche Décembre*

Le Foyer Rural LVF

La fin de l'année pointe déjà le bout de son nez et il est temps pour nous de faire le bilan des activitiés et des sections de notre foyer.

La soirée choucroute du mois de MARS 19 a eu un franc succès.

Comme tous les ans, les œufs de Pâques attirent de nombreux enfants et les parents n'hésitent pas à donner un bon coup de main dans la joie et la bonne humeur pour le bonheur de tous.

Cette année, le troc de plantes a eu lieu à Villegruis sous le préau de l'école.
Malgré le mauvais temps, les habitants se sont déplacés et grâce à leur
Générosité, les stands ont vite été bien garnis.

La fête des voisins a eu lieu sur la place de Louan, une trentaine d'habitants se sont réunis pour le partage du repas.Nous espérons être plus nombreux pour l'année 2020.

La fête de la musique a eu du succès avec une cinquantaine de personnes. Très bon moments.

Le forum des sections début septembre n'a pas rencontré beaucoup de visiteurs. Il est Très important pour nous d'avoir vos inscriptions au moment du forum, car il permet d'ajuster au mieux les tarifs de chaque section principalement en gym et dessin aquarelle.

Pour Halloween, une vingtaine d'enfants décoraient des citrouilles. Pour le défilé
Les enfants se sont déplacés et les habitants ont été très généreux avec les bonbons.
Merci à vous.

La soirée Beaujolais : comme l'an passé, très bonne participation et satisfaction.

Le marché de Noel s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Beaucoup de visiteurs avec une ambiance très familiale, participation du Père Noel et du Conteur : G.MOUTOT
Merci de votre concours.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et que l'année 2020 vous apporte joies et de beaux projets.

Anita CORRAL
Présidente du FOYER RURAL LVF

Tarif adhésion au foyer : 10€

Les Foyers de Seine et Marne sont des associations issues d'un mouvement d'éducation populaire développé en 1946. Il y a une quarantaine de Foyers dans le 77 pour plus de 3000 adhérents. Au niveau national cela représente près de 3000 associations, pour 200 000 adhérents. C'est un moyen d'épanouissement collectif, pour apprendre à vivre-ensemble, lutter contre l'isolement dans les campagnes, répondre aux besoins des habitants en mettant en place les activités de leur souhait.

Section GYM

Grégory BESNARD , notre coach sportif anime nos cours les lundis et mercredis, Dans la bonne humeur et la vitalité.
Nous sommes depuis la rentrée de Septembre 2019 : 34 adhérents.

Gym Douce	Lundi	de 10h à 11 h 30
Gym d'entretien	Mercredi	de 19 h à 20h30

Martine MANTEZ **gerard.mantez31@orange.fr**
Françoise LECUYER **fanou.lecuyer@orange.fr**

SECTION INFORMATIQUE

Claude BOURDILLAT vous propose des aides à l'informatique

Le Vendredi de 14 h à 16 h
Claude.bourdillat@orange.fr ou 06 79 04 30 51

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque se trouve à VILLEGRUIS dans l'enceinte de l'Ecole

Le 1er samedi de chaque mois de 10 h à 12 h

Nous disposons de 2 fonds :

Un fond personnel environ 1500 livres alimenté d'achats annuels de livres, BD, albums, Documentaires ainsi que des dons. Trois abonnements de magazines sont en cours chaque année.

Le 2e fond provient de la médiathèque de SEINE ET MARNE environ 600 livres. Une fois par an, le bibliobus se déplace sur place et nous échangeons les 2/3 de nos livres, BD, CD Musicaux, Albums. Possibilité de commander des livres par le biais du catalogue en ligne de la médiathèque. Les livres commandés nous sont rapportés tous les 15 jours.

Cristel ROBERDEAU Tel 01 64 00 80 73

SECTION DESSIN AQUARELLE

Tous les jeudis soirs , dans la salle communale de LOUAN

De 18h15 à 20h15

Nous reproduisons les modèles proposés de notre intervenant Frédéric GOSSOIN. Depuis la rentrée 2019, nous sommes au nombre de huit.

Anita CORRAL acm28477@free.fr

Frédéric GOSSOIN www.gossoin.com

SECTION RANDONNEE

Les lundis et jeudis à partir de 14h30, nous nous retrouvons sur le parking de la Mairie de LOUAN pour une randonnée de 2 H minimum. A la nouvelle rentrée, de nouveaux adhérents se sont joints à notre groupe pour notre plus grand plaisir.

Anita CORRAL acm28477@free.fr

MARCHE NORDIQUE

Petit groupe marchant le vendredi matin de 9h30 à 12 h à l'aide de bâtons, avec la responsable Bernadette BOVERO.
Le rendez vous est sur le parking de LOUAN. Nous disposons de bâtons Pour les débutants. Sport très positif pour
Le cholestérol, le diabète type 1 et 2, l'hypertension, les articulations, le renforcement des os.

Bernadette BOVERO : tel 06 20 62 73 66

SECTION TAPISSERIE

Cette année nous serons 24 adhérentes, sous la direction de l'intervenant : M. Bertrand TRIPE et de la responsable Mme BRODARD Marie-Helène.

Tel : 01 64 00 80 24
mhpbrodard@hotmail.fr

SECTION DENTELLE

Les adhérentes de la section dentelle aux fuseaux se retrouvent un Mardi sur Deux pour la pratique de cet art qui, au-delà de son aspect esthétique, apporte beaucoup au bon fonctionnement du cerveau, de la mémoire et de la Motricité.
Si vous désirez découvrir cette activité venez nous rejoindre : les 2 premiers cours sont gratuits et le matériel prêté pour ces 2 cours.

Christiane VILFEU 01 64 00 85 32 ou christiane.vilfeu@gmail.com

SECTION PATCHWORK

Nous sommes une petite vingtaine qui nous réunissons tous les vendredis à Partir de 14H, pour assembler et coudre des petits « bouts de tissus » pour faire un Quilt, comme l'on fait avant nous les Amish, qui ont essaimé dans le monde entier, en partant de Ste Marie -aux-mines (88) .
Rejoignez nous pour partager de bons moments d'amitié et de convivialité.

D.LIZAKOVSZKY Tel 01 64 00 81 93 **ou** ddlizak77@gmail.com

Hallowenn Octobre 2019

Soirée Beaujolais   Novembre 2019

Le Père Noêl est arrivé !

ETAT CIVIL

Naissances

REGIS louis 01/01/2019

ARNAUD LEMONON Many 02/01/2019

HURTEL Missy 19/11/2019

Mariage

DOMINGUEZ Vincent et SIMON Dominique 06/04/2019

RODRIGUEZ Pacheco et CROUZARD Emilie 11/06/2019

PATTEE Gregory et LEGRAS Manon 26/12/2019

Décès

MAES Jeanine née PALIGA 06/12/2019

NUMEROS UTILES

Mairie
20, rue Perré – LOUAN
77560 LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE
Tél/Fax 01.64.00.80.10
Horaires d'ouverture au public : Lundi, Mardi, Vendredi de 9h à 12h

mairie.louanvillegruisfontaine@orange.fr

SAMU	15
Pompiers	**18**
Gendarmerie/Police	**17**
Gendarmerie de Villiers-Saint-Georges	**01 64 00 00 21**
Hôpital Léon Binet	**01 64 60 40 00**
Centre Anti-Poisons	**01 40 05 48 48**
Pharmacie de garde ***(commissariat police Provins)***	**01 64 00 00 21**
SOS Amitié	**01 42 96 26 26** **0820 066 066 (24h/24h)**
Etat des routes dans le 77	**0800 077 001 (gratuit)**
Enfants maltraités	**119 ou 0800 054 141**
Fil santé Jeune	**0800 235 236**
Enfance et Partage	**0800 051 234**
Drogue Info Service	**0800 231 313**
Sida info service	**0800 840 800**
Planning familial	**01 47 00 18 66**
Assurance retraite Ile de France (régime général)	**3960**
Assurance maladie de Seine-et-Marne	**3646**
SOS Femme Battue	**3919**
Maltraitance animale SPA VAUX LE PENIL	**01 60 56 54 60**
Allo service public (démarches administratives par téléphone)	**3939**

Conception, rédaction, impression et diffusion : Mairie de Loua